

# Terrasses et jardins : les bons réflexes

Pour profiter de son espace extérieur tout en respectant les règles d'usages définies par votre commune, le constructeur et l'OPh de Nancy, il convient de :



Tondre la pelouse régulièrement, en respectant les horaires dédiés pour ne pas déranger ses voisins : renseignez vous auprès de votre mairie.



Tailler et élaguer régulièrement les arbustes, haies et autres végétaux.



Seuls sont tolérés les brise-vue de coloris bois, fixés solidement sur toute la longueur et ne dépassant pas la hauteur du garde-corps. Les bâches sont interdites. Il conviendra de remplacer les brise-vue s'ils se dégradent.



Entretien sa clôture et remplacer à l'identique, en partie ou entièrement le grillage, s'il est endommagé.



Faire une demande écrite à la mairie de votre commune et à l'OPh de Nancy si vous souhaitez installer un abri de jardin. Il devra être de coloris bois, démontable, et ne pas dépasser 6m<sup>2</sup>.



Ne pas suspendre le linge sur les garde-corps, rambarde, murets, grillages etc. Si on souhaite faire sécher son linge en extérieur celui-ci doit être à l'abri des regards extérieurs.



Poser son antenne ou parabole à l'intérieur des balcons, sans débordement sur la façade, sans cheville ou étai et sans dégradation du support mural.



Seul le barbecue électrique est toléré, en respectant le voisinage pour ne pas créer de nuisance avec des fumées gênantes.



Poser des jardinières à l'intérieur des balcons, pour éviter tout risque de chute vers l'extérieur.